

La mise en œuvre du projet proposé par la SIC dépend de modifications au Règlement d'urbanisme (01-280) en vigueur dans l'arrondissement Sud-Ouest et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Les dérogations requises au Règlement d'urbanisme, concernent notamment les usages autorisés sur le site, les hauteurs, la densité, le taux d'implantation, les exigences concernant le stationnement, l'aménagement paysager ainsi que certains critères d'aménagement, d'architecture et de design. Quant au plan d'urbanisme, les changements portent sur l'ajout d'un secteur d'une hauteur de 44 mètres et d'un autre de 60 mètres, autrement le projet respecte la limite maximale de 25 mètres.

Ces dérogations peuvent être autorisées en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, qui autorise le conseil municipal à permettre la réalisation d'un projet dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m<sup>2</sup>.

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants :

- Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air; métro Lionel-Groulx ( LUN au VEN de 9h à 17h ).
- Hôtel de Ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est, Salle de consultation, R-108; métro Champs-de-mars ( LUN au VEN de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 ).
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414; métro Peel ( LUN au VEN de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 )
- Sur le Web : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : 5 mars 2009.

Renseignements à  
l'Office de consultation publique de Montréal :

Gilles Vézina  
Attaché de recherche et de documentation  
514 872-8510  
[gvezina.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:gvezina.p@ville.montreal.qc.ca)

## PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU 1500, RUE OTTAWA LES BASSINS DU NOUVEAU HAVRE



Source : Plan directeur – Les Bassins du Nouveau Havre. Décembre 2008.

### SÉANCES D'INFORMATION

17 février 2009, 19 h  
Présentation générale

18 février 2009, 19 h  
Design écologique du milieu urbain

19 février 2009, 19 h  
Concept d'aménagement et  
intégration au quartier

### SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

10 mars, 19 h

Lieu : Sous-sol de « Imani Family & Full Gospel Church »  
(Anciennement l'Église St-Joseph)  
540, rue Richmond  
(Entre Notre-Dame et Lionel Groulx)  
Métro Lucien-L'Allier ou Autobus 36

### MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)



La Société Immobilière du Canada (SIC), propriétaire du 1500, rue Ottawa, désire redévelopper l'ancienne propriété de Postes Canada (9,6ha), bordée par les rues du Séminaire, William et Richmond et du parc du canal Lachine. Ce projet propose la mise en valeur des quatre anciens bassins du site et sera soumis à un système d'évaluation d'aménagement écologique (LEED ND).

Le projet se divise en quatre secteurs (d'est en ouest sur le plan du site) : le premier, à usage résidentiel, distingué par trois tours de 20 étages et deux bassins d'eau. Le second comprend des immeubles de huit étages pour familles, une aire de jeux et des jardins d'eau. Le troisième, à usages mixtes, inclut des commerces au rez-de-chaussée des résidences, une place publique et des parcs. Le dernier secteur est strictement commercial avec des ateliers et des bureaux. Au total quelque 2 000 unités de logements seront érigées, incluant 30 % de logements sociaux et abordables, dont la moitié sera adaptée aux besoins particuliers des familles. La circulation véhiculaire à l'intérieur du projet sera limitée à la seule rue transversale - prolongement de la rue Bassin. Le stationnement hors rue sera concentré en sous-sol, 1 900 unités sont prévues.



Source : Plan directeur – Les Bassins du Nouveau Havre. Décembre 2008